



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question écrite n° 41130

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la demande qui a été officiellement faite le 17 octobre dernier d'inscrire la ville de Grasse - et son savoir-faire unique dans la transformation des fleurs à parfum - au patrimoine culturel immatériel de la France puis de l'humanité. Aussi, elle lui demande quelles démarches elle compte entreprendre afin d'appuyer cette requête.

Texte de la réponse

Le dossier de pré-candidature des savoir-faire liés aux parfums en pays de Grasse a été présenté au comité du patrimoine ethnologique et immatériel du ministère (CPEI), lors de sa dernière séance, qui s'est tenue le 23 octobre dernier. Celui-ci a pris note de cette demande. A la suite de cette réunion, le chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique (DPRPS) à la direction générale des patrimoines, responsable de la mise en oeuvre des dossiers du patrimoine culturel immatériel au ministère, a contacté le Sénateur Jean Pierre Leleux afin d'inviter les porteurs de projet à approfondir une démarche qui s'effectuera en deux temps : rédaction d'une fiche d'inventaire, puis préparation d'un dossier de candidature, qui seront tous deux soumis à l'examen du CPEI.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41130

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 octobre 2013](#), page 11166

Réponse publiée au JO le : [28 janvier 2014](#), page 837